



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 22 AVRIL 2017

Courriel secrétariat :
francoise.piton@neuf.fr
Tél. 01 30 36 71 41

Après décompte des associations présentes ou représentées, le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut avoir lieu. L'ordre du jour proposé est approuvé.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2016

1 . PARTICIPATION DE L'UNALCI À DIVERSES INSTANCES (présenté par Christian SANCHIDRIAN)

COPRNM (Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques naturels Majeurs)

Annie AVENARD représente l'UNALCI dans cette instance.

Une réunion du COPRNM a eu lieu le 24 novembre dernier, soit la seconde pour 2016.

Bilan des ANRN (Assises Nationales des Risques Naturels majeurs) : satisfaisant dans l'ensemble, une demande de retours des ateliers a été demandée. M. NUSSBAUM de la MRN (Mission des Risques Naturels) doit contacter les pilotes et co-pilotes.

Un retour a été fait par la DGPR (Direction Générale de la Prévention des risques) sur les inondations du Loiret et le groupe de travail sur l'indemnisation des terres agricoles en cas d'inondation a présenté son dossier.

Réflexion à faire sur le concept Onusien du « Build Back Better » : reconstruire en mieux, et non pas à l'identique.

Le reste ne concernait pas les inondations :

- retour sur les risques sismiques en Italie,
- politique française de prévention des risques à valoriser au niveau international.

CMI (Commission Mixte Inondation)

Annie AVENARD et Christian SANCHIDRIAN membres du Conseil d'Administration de l'UNALCI ont participé à toutes les réunions en 2016 soit 5 réunions. Ils ont également assuré la représentation de l'UNALCI à toutes les commissions techniques (4).

Dans l'ensemble, ils constatent un retour plus important des remarques des associations par l'intermédiaire des membres du CA : sans être toutefois TRES important.

Les réunions en CMI demandent toujours beaucoup de travail en amont. Aussi, pour rendre plus efficace l'analyse des dossiers qui leurs sont soumis a été élaborée une grille de lecture.

Actuellement, pour les PAPI, on se trouve dans une période de transition : le cahier des charges évolue. Pour les PAPI de troisième génération la signature du nouveau cahier des charges doit avoir lieu début 2017 pour une mise en application en janvier 2018.

D'après le point qui a été fait à la CMI d'octobre les grandes lignes de modification pour les PAPI III sont :

- Suppression du label PSR désormais inclus dans le PAPI
- Labélisation des PAPI d'intention par les instances de bassin
- Présentation de solutions alternatives dans chaque PAPI
- Identification de l'autorité en charge de la mission GEMAPI avec engagement de suivi de la gestion des ouvrages
- Analyse environnementale
- Mise du dossier à disposition du public pendant un mois avec possibilité de remarques
- L'Analyse Coût-Bénéfice (ABC) est remplacée par une analyse multicritères (AMC).

- Prise en charge de la gestion des ruissellements en cas de pluviométrie exceptionnelle

Lors de la réunion du 15 décembre une intervention de nos représentants a porté sur le caractère inacceptable du prélèvement opéré sur le Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) au titre de la loi de finance rectificative 2016 et de la loi de finance 2017.

Ce fonds qui finance un large champ d'action contre les risques Naturels Majeurs est abondé par un prélèvement de 12% sur la cotisation « CAT-NAT » des contrats d'assurance habitation et de 6% sur les contrats d'assurance automobile des particuliers.

Un mail avait été adressé, deux jours auparavant, à Madame BEAUFILS, sénatrice, vice - présidente de la CMI, et également présidente de la commission des lois au Sénat.

La démarche de l'UNALCI a été appréciée par l'ensemble des participants à la réunion et elle a entraîné l'envoi d'une motion de la CMI aux ministères de tutelle.

Remarques : Une demande a été formulée pour une participation des associations du comité de pilotage des PAPI. Cette demande s'est heurtée à un refus des maires. Cela correspond à une réticence fréquente des administrations vis-à-vis des remontées de terrain. La circulaire Borloo recommandait la participation des associations, mais cela n'est pas institutionnel et il faut constamment faire pression en ce sens.

CODOST (A. DELRIEU – C. SANCHIDRIAN)

Les réunions du CODOST (Conseil D'Orientation et d'appui Scientifique et Technique du service central d'hydrométrie) sont suivies par André DELRIEU et Christian SANCHIDRIAN.

En 2016 ont été traités notamment la « Révision de la Charte qualité de l'hydrométrie » et le « Plan stratégique du Schapi 2017-2020 ».

La Charte qualité émise en 1998 nécessitait une mise à niveau qui a abouti à une nouvelle Charte qui a été présentée le 7 mars 2017. Celle-ci constitue le référentiel de base de l'hydrométrie, donc de la mesure et de la connaissance des phénomènes hydrologiques.

Parallèlement, le Plan stratégique du Schapi (Service Central d'Hydrométrie et d'Appui à la Prévention des Inondations) a été élaboré au cours de l'année 2016 et présenté en même temps que la nouvelle Charte qualité. Il définit le programme des actions pour les trois ans à venir, notamment

- un portail Vigicrues repensé pour toutes les catégories de public
- une collaboration soutenue avec les médias
- un partenariat large avec Météo France et l'IGN
- la mutualisation et la standardisation des outils et protocoles utilisés
- un appui accru aux Référents Départementaux Inondations (les RDI)
- une extension du réseau surveillé, notamment les tronçons « complexes »
- la mise en commun des données hydrométriques : Banque Hydro, Hydroportail
- l'évolution technologique : vidéos pour les vitesses surfaciques, radars pour les hauteurs d'eau, images satellitaires, amélioration des modèles hydrauliques de prévisions...

Il s'agit donc d'un vaste programme à suivre.

Remarques : A l'issue de la dernière réunion du CODOST trois groupes de travail ont été constitués sur les thèmes suivants :

- *Fonctionnement des différentes stations hétérogénéité des installations*
- *Problèmes particuliers posés par les crues soudaines (vigicrue flash)*
- *Refonte des services.*

ONRN (observatoire national des risques naturels)

Nous sommes membres du comité des utilisateurs de l'ORNM qui ne s'est pas réuni en 2016

CIPL (Instances de bassin - Commission Inondations Plan Loire à Orléans): (A. AVENARD)

Le plus important travail de cette année a été la validation des SLGRI (Stratégie Locale de gestion des Risques Inondation) : sur les 22 SLGRI du CIPL, 13 ont été validées, 5 seront présentées en juin et le reste est très en retard.

L'explication de ces retards vient sûrement des PAPI qui ont été réalisés après Xynthia et avant la SLGRI. Pour les élus, retravailler sur la SLGRI est redondant, bien que le PAPI soit le moyen qui s'insère sur 6 années dans la SLGRI.

AFPCN (F PITON)

Françoise PITON était membre du CA de l'AFPCN

Plusieurs propositions de travail en collaboration avec l'UNACI avaient été faites :

- Études des blocages qui empêchent la réalisation de travaux pourtant planifiés et financés.
- Mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde.

Aucune de ces propositions n'a donné lieu à un début de réalisation.

Le Conseil d'Administration du 8 juin 2016 a donc pris la décision de mettre fin à notre participation au CA de l'AFPCN tout en maintenant pour l'instant notre adhésion à cette association.

2 . PARTICIPATION À DIVERS COLLOQUES ET RÉUNIONS

Journée « Reconstitution territoriale post-inondation : quels retours d'expérience ? », par le CEREMA à l'École d'Ingénieurs de la ville de Paris, le 1^{er} décembre 2016 (A. AVENARD)

Présentation du projet RAITAP (Repenser l'Action préventive face aux risques d'Inondation à une échelle Territoriale intégrant l'Action Post-inondation)

<http://www.est.cerema.fr/le-projet-raitap-r1563.html>

Il s'agit de l'objectif n° 4 de la conférence internationale de Sendai en 2015 sur la réduction des risques naturels (7 objectifs au total) : comment mieux reconstruire.

En effet la phase post-inondation (hors période de crise) est peu anticipée et se traduit majoritairement par une reconstruction à l'identique.

Une large présentation d'un exemple Québécois a amené les débats sur les interrogations suivantes :

- Qui va reconstruire (comité spécifique, administration classique) ?
- Avec quoi : argent public, emprunt spécial, assurance, privé ?
- Comment : identique ou changement ?
- Pour qui : les victimes, les générations à venir ?
- Pour l'amélioration de la sécurité : mesures prises, celles reportées à plus tard ?

La journée a été intéressante, avec beaucoup de questions certes, mais qui avaient au moins le mérite d'être posées

Journée « Prise en compte de l'activité agricole dans la gestion des risques d'inondations », par les Chambres d'Agriculture à l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), à Paris le 1^{er} décembre 2016 (C. SANCHIDRIAN)

L'un des groupes de travail de la CMI est en charge du rôle de l'activité agricole et des espaces naturels dans la gestion des risques d'inondation.

Le volet « activité agricole » de cette étude vient de se terminer et a permis la rédaction d'un guide intitulé « Prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation ».

Ce guide est destiné aux acteurs locaux et cherche à les orienter vers de bonnes pratiques qui s'appuient sur les espaces agricoles pour lutter contre les inondations. Il demande en retour une juste contrepartie pour les agriculteurs.

La journée a été conduite à travers une série de présentations pédagogiques qui montraient que tous les acteurs sont complémentaires face au risque d'inondation et qu'ils doivent donc être solidaires

Conférence « Littoral de demain : comment concilier enjeux environnementaux et économie ? », par France Nature Environnement, à Nantes le 9 février 2017 (A. AVENARD, C. SANCHIDRIAN)

Ce colloque a permis de réunir le temps d'une journée de nombreux acteurs du littoral qui ont partagé leurs visions du littoral de demain.

Il arrivait fort à propos après la mise à mal de la loi Littoral par le Sénat en décembre, fort heureusement rattrapée par l'Assemblée Nationale en ce début d'année.

Pour pouvoir prendre en compte l'érosion littorale inéluctable, deux députés ont fait une proposition de loi, pour donner des outils juridiques aux élus face à l'effritement de leur rivage. En première lecture, des sénateurs se sont appliqués à vider le projet de son contenu et même à y rajouter la possibilité de création de « zones d'activités économiques » sur le littoral, sans aucun garde-fou.

Devant ce détournement de la proposition de loi, une pétition sur le Net « Ne touchez pas à la loi Littoral ! » a aussitôt réagi et mobilisé plus de 230 000 signatures.

L'Assemblée Nationale a voté finalement un texte qui a assoupli la possibilité de construire sur le littoral en la limitant aux activités primaires, c'est à dire les activités agricoles ou celles liées à la mer. Le texte n'a pas pu passer en deuxième lecture devant le Sénat par manque de temps avant les élections présidentielles.

L'enseignement qu'il faut tirer de cette « aventure » parlementaire, c'est qu'il faut maintenir une vigilance extrême sur l'urbanisation du littoral, car la force des intérêts de court terme peut faire complètement oublier les risques.

ANRM (Assises Nationales des Risques Majeurs) : (P. LECLERC)

Nous rappelons pour mémoire que Les ANRN ont eu lieu les 22 et 23 mars 2016 à Marseille.

Pierre LECLERC et Odile MEREL avaient participé aux réunions préparatoires puisque l'UNALCI était agréée comme copilote d'un atelier. À ce titre Pierre LECLERC a animé un atelier sur place et 4 représentants d'associations adhérentes à l'UNALCI ont pu être présents à ces journées. Le bilan est mitigé car les débats sont très encadrés et les conclusions semblent « écrites d'avance ».

Pour l'avenir il ne semble pas nécessaire de s'impliquer dans la préparation de ce genre de manifestation mais il faut y être représenté lors de la tenue des journées ANRN.

3 . ACTIONS PROPRES A L'UNALCI

Aide juridique aux associations locales :

Une convention a été signée en février 2016 avec un cabinet d'avocats qui permet d'obtenir des conseils juridiques et une assistance en matière de contentieux.

Son fonctionnement est très souple.

Les modalités d'intervention du cabinet ont, bien entendu, un coût pour l'UNALCI. Les dossiers sont donc présentés au CA pour avis et suite à donner (avocat ou pas).

Exemples

- Raon-l'Étape : il s'agissait du recours d'une association de sauvegarde de riverains contre la restauration de l'ancien barrage de la papeterie de Raon-l'Étape sur la Meurthe. L'analyse juridique a été diligentée par le cabinet de façon approfondie et avec célérité.

- Pierrefeu du Var

1. **L'appui de l'UNALCI à la requête de l'association** contre la DUP du 20 août 2014 a été adressé au Tribunal Administratif de Toulon sous la forme d'un document de plus de 30 pages étayé de commentaires, de diverses études hydrologiques, de cartes et de nombreuses photos à l'appui. Ce document ayant été rejeté,

2. **Le mémoire en réplique** élaboré par Annie AVENARD et Christian SANCHIDRIAN axé principalement sur les hauteurs de crues et leurs vitesses a été à nouveau adressé au Tribunal Administratif de Toulon

3. **Résultat de l'audience qui a lieu le 30 mars 2017** qui pourrait être connu avant l'AG du 22 Avril prochain.

4. **Les arguments complémentaires de M. SANCHIDRIAN**, récemment rapporté à l'avocat, qui s'appuient sur un rapport tout récent de 211 pages daté de février 2017 du CGEDD qui est un retour d'expérience des inondations de mai et juin 2016 dans les bassins moyens de la Seine et de la Loire dont certains constats ciblent les manques d'appréciation sur les changements climatiques actuels, ce qui contredit la légèreté des arguments de la partie adverse à l'APVP qui s'appuie sur des rapports théoriques de 2008.

5. **La requête diligentée par Maître ANDREANI contre la délibération du PLU** a été rejetée suite à une audience du 28 février 2017, qui, selon l'avocat, n'est pas la plus importante et sans incidence car ce qui compte c'est l'audience contre la DUP du 30 mars.

Le CIL La Grenouille (Le Pradet) avait depuis 2012 entamé plusieurs démarches devant la juridiction administrative. Le verdict de la cour d'appel prononça fin 2015 l'annulation partielle du PLU sur le secteur de La Grenouille. Cette association a remercié l'UNALCI de l'aide ponctuelle apportée pour la conduite de son action.

Intervention en faveur de la démocratie participative

Courrier à Madame la Ministre de l'Écologie

Intervention relative à l'Entretien des rivières

Les missions de VNF ont été redéfinies par la loi du 24 janvier 2012 et intègrent désormais une prise en compte du risque inondation. Mais cette mission apparaît très peu dans la prospective de l'Établissement Public. Dans les cas particuliers du Val d'Oise un courrier a été adressé par l'UNALCI à la Ministre de l'Écologie

Intervention relative à la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) Cette compétence est définie par les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

La mise en application de ces textes pose problème pour la gestion de grands bassins versants. Notamment l'UNALCI a été sollicitée pour apporter son appui à l'Entente Interdépartementale Oise Aisne qui doit se restructurer.

Protestation contre une pratique inadmissible :

Fin 2016, l'UNALCI s'est adressée à tous les parlementaires à propos des ponctions importantes faites dans le **fonds Barnier ou FPRNM** (Fonds de Prévention pour les Risques Naturels Majeurs)

dans le cadre de la loi de finances rectificative 2016 et le projet de loi de finances pour 2017. Toutes les associations membres de l'UNALCI ont été alertées.

Travail en interne autour du thème de la Communication de l'UNALCI

Le manque d'efficacité dans la communication vers l'extérieur pose problème. Un groupe de travail est constitué pour chercher des solutions au cours de l'année 2017.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER année 2016

L'UNALCI conduit les diverses actions dans lesquelles elle est engagée grâce au bénévolat de ses membres et à la subvention gouvernementale.

Le nombre des adhérents reste stable, alors même que l'on dénombre une légère baisse de cotisants : le rappel habituel n'a pas eu lieu en temps opportun si bien que les renouvellements d'adhésions se sont décalés sur l'année 2017. Par ailleurs, l'année 2017 annonce de nouvelles adhésions.

Bilan comptable de l'exercice 2016

Le résultat global de l'exercice est en équilibre avec un léger excédent. Une rentrée de trésorerie exceptionnelle a eu lieu : elle a compensé une ponction de trésorerie faite en 2013 pour aide exceptionnelle et provisoire apportée à nos associations pour mener localement certaines opérations ponctuelles. Avec ce « produit » exceptionnel nous arrivons à un résultat positif de 827.60 €.

Au-delà de cette apparence, il nous semble important d'analyser notre situation hors charges ou produits exceptionnels. La subvention de 9000 € (qui a été versée sur le compte fin novembre 2016) et les cotisations (340 €) ne suffisent pas à financer notre fonctionnement courant. : Le compte de résultat relatif à la partie « gestion courante » le montre très bien qui met en évidence une insuffisance de financement de 1172.40 €.

Les sommes décaissées ou encaissées sont enregistrées en cours d'année dans un journal de trésorerie et c'est à partir de ce journal qu'elles sont reclassées en fonction de la nature des dépenses. L'ensemble apparaît dans le diagramme ci-après. Ce diagramme intègre les charges qui grèvent l'exercice 2016 mais ne seront réglées qu'en 2017 (retard dans la transmission des notes de frais pour un total de 1820.20 € que l'on retrouve dans la présentation globale du résultat de gestion courante).

Trois lignes de dépenses sont en augmentation : les achats (en raison de l'acquisition d'un vidéoprojecteur), les réalisations de missions au sein des instances dont le travail central est la lutte contre les inondations et les actions sur le terrain auprès des personnes exposées au risque. Ces augmentations sont plutôt satisfaisantes. Nos dépenses internes sont en légère diminution.

Le financement de l'UNALCI est entièrement dépendant du versement de la subvention ministérielle et l'association est à la limite de puiser dans ses réserves. Celles-ci avaient été constituées alors que nous n'avions pas encore atteint notre niveau d'engagement actuel. Le travail réalisé par les bénévoles ne peut s'autofinancer. Nous le savons bien et le ministère doit aussi en prendre conscience : notre participation au sein des diverses commissions de gestion des risques, notre participation au sein de colloques où se discutent les orientations souhaitées et

souhaitables ne peut se faire sans financement externe. Le budget prévisionnel proposé à l'assemblée générale et fourni ci-après tient compte de ces données.

les documents relatifs à 2016, (résultat de gestion courante, répartition des charges, disponibilités en fin d'exercice) ainsi que la proposition de budget pour 2017 sont fournis ci-après.

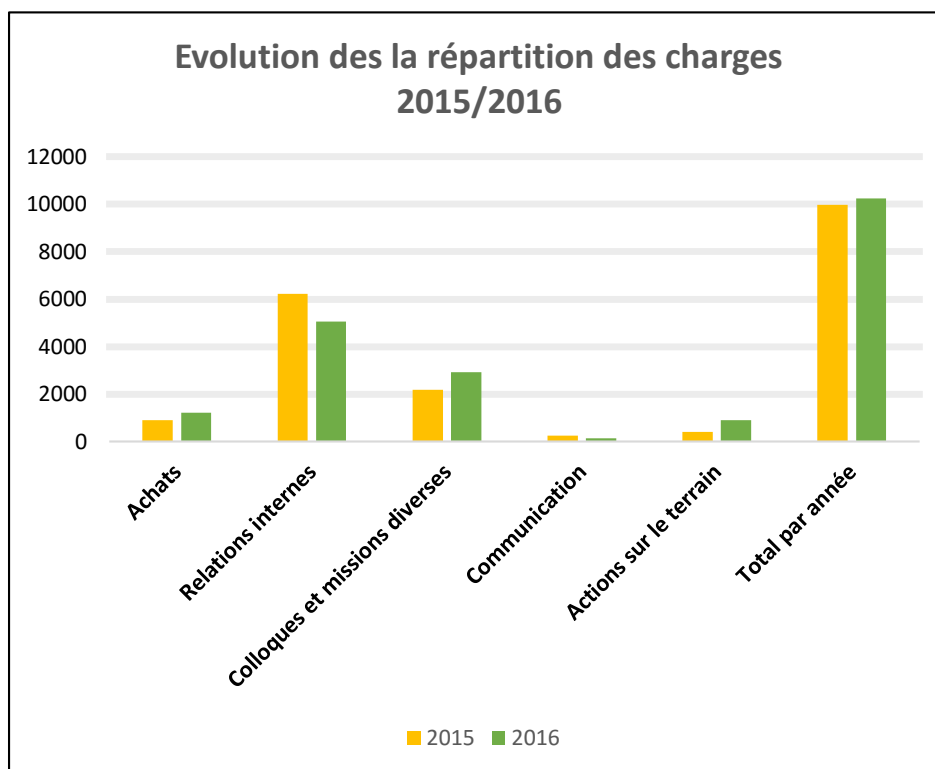
Disponibilités au 31 décembre 2016 :

Compte courant	18 035,10
Compte sur livret	12 759,27
Total	30 794,37

COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2016

CHARGES			PRODUITS		
60	ACHATS	457,62	74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	9 000,00
	Fournitures	68,72		Ministère de l'écologie et du développement durable	9 000,00
	Vidéoprojecteur	388,90			
61	ACHATS SERVICES EXTÉRIEURS	1 391,43	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	340,00
	Assurances	114,04		Cotisations	340,00
	Locations salles	630,00			
	Site internet	28,79			
	Dépannage ordinateur	189,00			
	Expertise comptable	429,60			
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	8 336,27	76	PRODUITS FINANCIERS	94,92
	Déplacements pour réunions internes	3 239,87		Intérêts financiers	94,92
	Frais postaux et Communication	134,80			
	Participation colloques et missions di	2 239,48			
	Conduite des actions sur le terrain	901,20			
	Charges à payer	1 820,92			
63	AUTRES CHARGES DE GESTION CC	50,00			
	Cotisations/Adhésions associations	50,00			
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	372,00			
	TOTAL DES CHARGES 2016	10 607,32		TOTAL DES PRODUITS 2016	9 434,92
	GESTION COURANTE hors produit exceptionnel			Solde de l'exercice (déficit)	- 1 172,40

Le RESULTAT GENERAL de l'exercice incorpore un produit exceptionnel de 2000 € et fait apparaître un excédent de 827,60



Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

UNALCI- FRANCE INONDATIONS - BUDGET PRÉVISIONNEL ANNÉE 2017

EMPLOIS			RESSOURCES	
60	ACHATS Fournitures	600	74	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MEEM 13 000
61	SERVICES EXTERIEURS Locations salles Entretien et réparation Assurance documentation	740 150 150 270	75	AUTRES PRODUITS DE GESTON COURANTE Cotisations 480
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS Rémunérations intermédiaires et honoraires Publications, Publicité, photocopies Déplacements, missions Services bancaires, autres	4 300 500 6 300 350	76	PRODUITS FINANCIERS Intérêts financiers 80
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	200		
	TOTAL DES CHARGES	13 560		TOTAL DES PRODUITS 13 560

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2017

Le Conseil d'Administration élu en 2016 a la composition suivante :

	Nom-Prénom		
1	AVENARD Annie	2015	
2	DELRIEU André	2015	
3	DEMONCHY Pierre	2016	
4	FIQUEMONT Michèle	2016	
5	JARTOUX Eliane	2015	
6	LECOZ Roger	2015	
7	<i>LECLERC Pierre</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>
8	LEFEBVRE Gismond	2016	
9	<i>MEREL Odile</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>
10	<i>PIEDNOEL Marc</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>
11	<i>PITON Françoise</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>
12	<i>SANCHIDRIAN Christian</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>
13	VIALA Dominique	2016	
14	<i>WATEL Christine</i>	<i>2014</i>	<i>rééligible</i>

La durée du mandat étant de 3 ans, les administrateurs élus en 2014 (*italiques dans le tableau*) sont rééligibles.

Les statuts de l'UNALCI fixent à 24 l'effectif du CA

Les administrateurs rééligibles sont réélus à l'unanimité

Il est par ailleurs rappelé la possibilité d'inviter un représentant d'une association à participer à l'une ou l'autre des réunions du CA si cette présence est estimée nécessaire et pertinente par rapport au thème à l'ordre du jour.

EXAMEN D'UN PROJET 2017 PRÉSENTÉ PAR PIERRE LECLERC

Un exposé des faits montre que la mortalité causée par les inondations n'est pas bien connue en France. On constate cependant une augmentation depuis 1987.

Une différence est constatée entre les régions du nord de la France (environ 1 à 3 décès par an) et les régions méditerranéennes (environ 8 décès par an).

Il paraît intéressant de comparer ce taux de mortalité avec ce qui s'observe dans les zones méditerranéennes des pays voisins.

Nous manquons pour l'instant d'informations précises mais il semble que les chiffres soient moins élevés dans ces régions cependant comparables par leur relief et leur urbanisation.

On pourrait comparer en même temps les méthodes pratiquées pour l'entretien des rivières

Pour approfondir ce point P LECLERC souhaite prendre contact avec des universitaires et demande s'il peut le faire au nom de l'UNALCI. L'ensemble des membres présents à l'AG donne un avis favorable à cette démarche.

Les projets pour 2017 et l'élection du bureau sont à l'ordre du jour du prochain CA qui est fixé au 31 mai 2017.